

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2021, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement et les ordonnances:

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-30101

« Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »

PRENEZ AVIS QUE ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2022

**ORDONNANCES NUMÉRO OCA21-(B-3)-002E, OCA21-(P-1)-002E,
OCA21-(C-4.1)-005E, OCA21-(P-3)-001E et OCA21-(RCA09-Z01)-003E**

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2021.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-013

Cette ordonnance autorise l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 14331, rue Forsyth - District de La Pointe-aux-Prairies.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-015

Cette ordonnance autorise l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 1835, 50e Avenue - District de La Pointe-aux-Prairies.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-016

Cette ordonnance autorise l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 735, boulevard St-Jean-Baptiste - District de Pointe-aux-Trembles.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances et ce règlement entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 15 décembre 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles